

LE SECRET D'ÉTAT

LA POSSIBILITÉ DE L'ENREGISTREMENT DE CERTAINES
CONVERSATIONS DANS LE BUREAU DU PREMIER
MINISTRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre. Comme on rapporte que les conversations du président Nixon ont été enregistrées dans ses deux bureaux de la Maison Blanche au cours des deux dernières années, le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que les réunions ayant lieu dans son bureau, avec des visiteurs canadiens ou étrangers, ne sont pas enregistrées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

L'ENREGISTREMENT PROBABLE DES ENTRETIENS
TRUDEAU-NIXON

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Je puis dire, monsieur l'Orateur, que cette réponse me satisfait. Étant donné que certaines des conversations à la Maison Blanche se sont déroulées entre le premier ministre et le président Nixon, peut-il dire à la Chambre si on lui a donné des enregistrements de ces conversations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que cette question fait peu de cas d'un sujet important. Le gouvernement pense que ceci est très important. Voilà pourquoi nous avons présenté un bill à cet effet à la Chambre.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour dire que cette question n'avait pas été posée malicieusement. La Chambre étudie actuellement un bill. C'est une question importante pour la Chambre.

[Plus tard]

L'ENREGISTREMENT PROBABLE DES ENTRETIENS
TRUDEAU-NIXON—DEMANDE DE TRANSCRIPTION DES
RUBANS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question au premier ministre. Avait-il connaissance que les conversations qu'il a eues avec le président Nixon dans la pièce ovale et le bureau secret étaient enregistrées lorsqu'il s'y trouvait le 6 décembre 1971?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à cette époque je n'ai pas eu connaissance que nos conversations aient été enregistrées et je ne l'ai toujours pas.

M. Lawrence: Étant donné les articles de presse qui indiquent clairement que l'enregistrement n'a pas été arrêté lorsque le premier ministre était là et qu'il est maintenant au courant, le premier ministre va-t-il prendre des mesures pour obtenir de la Maison Blanche la transcription de ces rubans magnétiques?

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai un entretien confidentiel avec un chef d'un autre gouvernement je pars du principe que ces conversations sont privées et confidentielles. C'est un principe auquel je tiens.

M. Lawrence: Lorsqu'il est évident que ces rubans magnétiques vont être communiqués à un autre organisme législatif, le premier ministre n'estime-t-il pas que nous avons le droit de comparer ces enregistrements...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DE DEUX CANADIENNES AUX CHUTES
VICTORIA—ON SUGGÈRE QUE LE COMITÉ PERMANENT
FASSE UNE ENQUÊTE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné la confusion qui imprègne les déclarations du gouvernement de la Zambie à la suite de l'assassinat de deux Canadiennes, l'honorable ministre a-t-il l'intention d'envoyer quelques membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale faire enquête en Zambie, afin que l'on connaisse la vérité une fois pour toutes sur cette tragédie?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Je ne pense pas que nous aimerions qu'un groupe de parlementaires de Zambie enquêtent sur une affaire de ce genre au Canada.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports au sujet d'un conflit d'intérêt. Compte tenu des allégations faites par le Centre for Public Interest Law selon lesquelles le fait que le président de Bell Canada siège parmi les cinq membres de la Commission de la rémunération de la Commission canadienne des transports établit un lien un peu trop intime entre ces deux organismes, le ministre peut-il expliquer comment on permet une telle chose et si cela va continuer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Une fois encore, je doute sérieusement de la validité d'une telle question. Le député pourrait chercher à obtenir le renseignement qu'il désire en d'autres termes. Si l'on demande comment il se fait qu'une situation soit tolérée ou non cela constitue un argument. Cette question est irrecevable.

M. Ellis: Puis-je formuler ma question et demander si le ministre estime qu'il y a là un conflit d'intérêt?

M. l'Orateur: A l'ordre.